



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1714

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de prendre en considération la nécessité de renforcer les forces de sécurité de la police d'Etat dans les stations touristiques classées en fonction du développement de la vie touristique quatre saisons. La multiplication des braquages et des interventions mettant en péril les biens et les personnes dans ces stations touristiques, qui représentent des pôles d'activités de plus en plus importants, justifie un effort supplémentaire de l'Etat en terme d'effectifs et de moyens dès 2002.

Texte de la réponse

LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ DANS LES STATIONS TOURISTIQUES

M. le président. M. Léonce Deprez a présenté une question, n° 1714, ainsi rédigée :

« M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'intérieur de prendre en considération la nécessité de renforcer les forces de sécurité de la police d'Etat dans les stations touristiques classées en fonction du développement de la vie touristique quatre saisons. La multiplication des braquages et des interventions mettant en péril les biens et les personnes dans ces stations touristiques, qui représentent des pôles d'activités de plus en plus importants, justifie un effort supplémentaire de l'Etat en terme d'effectifs et de moyens dès 2002. »

La parole est à M. Léonce Deprez, pour exposer sa question.

M. Léonce Deprez. Chaque semaine, monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, se pose une nouvelle question concernant la sécurité. C'est donc un sujet d'une brûlante actualité. Je voudrais, pour ma part, attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que le renforcement des forces de sécurité de la police d'Etat s'impose aussi dans les stations touristiques, notamment les stations touristiques classées. Le développement de la vie touristique se développe et s'étend maintenant sur quatre saisons, selon la formule que je me suis attaché à promouvoir depuis quelques années, entraîne des flux de population au fil des douze mois de l'année, en dehors des cadres traditionnels de vacances liées à la vie des familles. La multiplication des braquages et des interventions mettant en péril les biens et les personnes dans les stations touristiques, qui représentent des pôles d'activité de plus en plus importants, justifie un effort supplémentaire de l'Etat en termes d'effectifs et de moyens, dès 2002.

Je le dis au nom de tous les élus des communes et des régions dont la vie dépend de l'essor de l'économie touristique, d'autant plus que c'est une question qui est très rarement abordée dans cette assemblée.

En France, fort heureusement, une économie nouvelle se développe grâce à l'accroissement du temps libre, au développement du pouvoir d'achat, des échanges et des voyages à travers l'Europe et le monde.

Il est donc évident qu'à côté des agglomérations urbaines apparaissent des points d'ancrage d'une vie nouvelle. Les pôles d'économie touristique que sont les stations classées constituent désormais une nouvelle source de travail.

Le premier bien qui doit être offert à un citoyen ou à un client, *a fortiori* sur la partie de territoire qu'il a choisie, c'est la sécurité. Par conséquent, l'augmentation de la population liée au développement du temps libre - lequel déborde largement du cadre des temps de vacances - implique l'engagement des moyens de sécurité nécessaires. Or ceux-ci n'existent pas. Et comme ce phénomène s'accompagne souvent d'un accroissement des richesses - humaines et matérielles -, les tentations se développent ; or si la sécurité n'est pas assurée par les forces de police de l'Etat, cela contribue à créer un climat d'angoisse.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, de prendre en considération cette évolution très importante, très heureuse, des stations touristiques françaises.

Dans la mesure où nous luttons contre le travail précaire, dans la mesure où une économie quelle qu'elle soit ne peut se contenter d'une activité réduite à deux ou trois mois par an, dans la mesure où l'économie touristique se développe désormais sur douze mois, dans la mesure où les populations qui résident toute l'année dans ces communes touristiques - on en dénombre 1500, avec 400 à 500 stations classées - sont plus nombreuses, les forces de sécurité doivent être en rapport.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre en considération ce problème et de dissiper l'inquiétude qui s'exprime.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Christian Paul, *secrétaire d'Etat à l'outre-mer*. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir rendu hommage à la réduction du temps de travail, à la progression du pouvoir d'achat des Français et à l'impact positif que l'une et l'autre ont sur le tourisme. Voilà un point sur lequel nous n'avons pas de divergence. (*Sourires.*)

J'en viens à votre question relative à la sécurité des stations touristiques. Chaque année, au cours de la période estivale - mais plus seulement au cours de celle-ci -, les circonscriptions qui connaissent un afflux important de touristes bénéficient d'un renforcement substantiel en personnels de police ainsi que de la présence de fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité affectés à des missions de sécurisation et à la surveillance des plages.

En 2001, 650 policiers de sécurité publique et 679 fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité ont ainsi été redéployés sur l'ensemble des sites concernés, dont 21 dans la circonscription du Touquet, que vous connaissez bien, monsieur le député.

Parallèlement, l'opération « tranquillité vacances », qui vise à renforcer la surveillance des lieux et des locaux signalés aux services territoriaux de police par les résidents ou occupants à l'occasion de leur départ en vacances d'été, est reconduite annuellement. En effet, si les Français se déplacent, il est également important de sécuriser les zones qu'ils quittent pendant ces périodes. En 2001, plus de 1 600 individus ont été interpellés en flagrant délit dans le cadre de cette action.

Ces mesures s'inscrivent dans le contexte particulier de généralisation de la police de proximité dont l'objectif est d'apporter une réponse aux attentes exprimées par la population en matière de sécurité des personnes et des biens. Cela vaut aussi, bien sûr, et peut-être encore plus, dans les stations

touristiques pendant la période d'été.

Pour mener cette nouvelle forme d'action policière, les efforts engagés depuis 1997 par ce gouvernement, avec un budget en hausse de 21 % et la création de 5 200 emplois de gardien de la paix et de 1 100 postes de personnels administratifs, techniques et scientifiques, seront poursuivis dans le cadre de la loi de finances pour 2003 qui devrait permettre la création de 2 000 postes supplémentaires d'actifs et de 1 000 emplois de personnels administratifs.

Par ailleurs, les décisions qui ont été prises récemment par Daniel Vaillant concourent à renforcer la politique de sécurisation de ces zones, dont je conviens volontiers avec vous qu'elles connaissent, plusieurs mois par an, des difficultés particulières en matière de sécurité. C'est pourquoi les moyens qui y sont consacrés sont chaque année régulièrement renforcés.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez, pour une réponse brève.

M. Léonce Deprez. Je prends note, monsieur le secrétaire d'Etat, de la précision que vous m'avez apportée sur le développement des moyens consacrés à la police de sécurité dans le cadre du projet de loi de finances pour 2003. Pour autant, j'insiste sur le fait que, désormais, les activités d'économie touristique ne se limitent plus à quelques mois par an mais durent les douze mois de l'année, ce qui implique la présence sur le terrain de forces de sécurité en rapport avec la fréquentation des communes touristiques.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1714

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 février 2002, page 495

Réponse publiée le : 6 février 2002, page 1114

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002